

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE

MARS 2018

L'accueil périscolaire se déroule lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

L'accueil périscolaire du mercredi se déroule de 7 h à 9 h

A partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 12h30 les mercredis, les enfants non repris par les familles iront au périscolaire et une séance de périscolaire sera facturée.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

PRENOM DE L'ENFANT _____

Heure probable d'arrivée le matin _____

	LUNDI 12	MARDI 13	MERCREDI 14	JEUDI 15	VENDREDI 16	LUNDI 19	MARDI 20
Matin							
Soir							
Etude							
Goûter							
Surveillance 16 h - 16h30							
Surveillance 12 h - 12h30							

	MERCREDI 21	JEUDI 22	VENDREDI 23	LUNDI 26	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29
Matin							
Soir							
Etude							
Goûter							
Surveillance 16 h - 16h30							
Surveillance 12 h - 12h30							

	VENDREDI 30
Matin	
Soir	
Etude	
Goûter	
Surveillance 16 h - 16h30	
Surveillance 12 h - 12h30	

Case réservée à la mairie

**A REMPLIR ET A DEPOSER AVANT LE 16 FEVRIER 2018 A LA MAIRIE
OU AUPRES DE LAURENCE**

Rappel des tarifs

(Cocher les cases correspondantes)

Option séance

- De 1 à 10 séances

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> QF<800 | 2,85 € la séance |
| <input type="checkbox"/> 799<QF<1401 | 2,98 € la séance |
| <input type="checkbox"/> QF>1400 | 3,04 € la séance |

- De 11 à 17 séances

- QF<800 2,85 € la séance
- 799<QF<1401 2,98 € la séance
- QF>1400 3,04 € la séance

La facturation de 11 à 17 séances de l'accueil périscolaire ouvre droit à un demi forfait gratuit à l'étude dirigée

Option forfait (à partir de 18 séances)

	<u>1 enfant</u>	<u>2 enfants</u>	<u>3 enfants</u>	<u>à partir du 4ème enfant</u>
<input type="checkbox"/> QF<800	51,30 €	96,44 €	124,66 €	36,94 €
<input type="checkbox"/> 799<QF<1401	53,64 €	100,84 €	130,35 €	38,62 €
<input type="checkbox"/> QF>1400	54,72 €	102,87 €	132,97 €	39,40 €

- Le goûter 1,21 €

La facturation au forfait mensuel de l'accueil périscolaire ouvre droit à la gratuité de l'étude dirigée.

1/2 heure de surveillance pour les enfants qui ne vont pas au périscolaire : 0,50 €/enfant

Les pénalités de retard : 3,50 € par retard, quelque soit le temps de prise en charge supplémentaire de l'enfant.